

Communiqué de Presse / 3 avril 2009  
Il y a une arête dans le communiqué de la FNC

Paris, le 3 avril 2009

**Communiqué de Presse**

**Il y a une arête  
dans le communiqué  
de la FNC**

**CONTACTS PRESSE :**

Luc HERY au 01 58 36 17 80

Arnaud HUBER au 03 87 75 24 53

luc.hery.cneec@orange.fr / concept@erelconseil.fr

[www.cneec.asso.fr](http://www.cneec.asso.fr)

**Dans un récent communiqué, sous le titre diffamatoire « le poisson d'avril du CNEC », la FNC nous accuse, sans détour, de mentir aux coiffeurs pour leur soutirer des informations, dans le cadre d'une enquête que nous réalisons, en partenariat avec l'organisme d'étude indépendant I + C, Institut européen d'informations et de conjonctures professionnelles, pour établir un rapport de branche. Le CNEC ne comprend pas. Mais ne se laissera pas ainsi calomnier.**

Il convient de préciser tout d'abord que l'élaboration de ce rapport de branche résulte de l'Article L.2241-2 du Code du Travail et que le CNEC n'a pas besoin d'utiliser quelques subterfuges que ce soit pour s'adresser aux entreprises de coiffure, afin de collecter des informations fiables et objectives sur la situation économique et sociale de la branche.

La FNC prétend mettre à la disposition de tous les principales données économiques et sociale du secteur de la coiffure. Dans le principe, c'est vrai. Mais sur le fond, jamais la FNC ne nous dit d'où proviennent ces données statistiques. Comment ont-elles été établies ? Par qui ? Selon quelle méthodologie ? Quelle méthode de recensement ?

Ce que nous savons c'est que les chiffres de la FNC sont basés sur le panel SCORE. Ce panel est constitué d'une cinquantaine de salons comptant en moyenne 3,18 salariés. Selon la FNC, les données communiquées par ces cinquante salons seraient donc représentatives des plus de 50.000 salons existants en France. Le CNEC a pour sa part lancé son enquête auprès de 15.000 salons.....

Le CNEC n'a pas besoin de « prouver son existence », il existe et il entend être présent dans la branche et assumer ses responsabilités d'organisation patronale.

**Sur quel critère la FNC serait elle la seule à pouvoir communiquer des chiffres sur la santé économique et sociale des entreprises de coiffure en contestant ce droit au CNEC ?**

#### **SE MONTRER PRECIS ET PERTINENT**

De plus, en ces temps de crise, nous ne pouvons pas nous contenter de statistiques de base. Si nous avons souhaité établir ce rapport de branche, c'est pour en tirer **des statistiques précises.**

Ainsi, dans un communiqué du 11 février 2009, la FNC annonçait déjà la bonne santé des entreprises de coiffure. Pourtant et cela quel que soit le secteur d'activité, les statistiques officielles ne sont jamais communiqués avant le premier trimestre de l'année en cours. Comment dans ces conditions, donner un véritable crédit à ces chiffres ?

Qu'en est il des données concernant le temps de travail, la répartition hommes/femmes des emplois, ainsi que de la répartition du chiffre d'affaires des entreprises de coiffure selon les différentes « et nombreuses » prestations proposées aux clients... Autant de données complémentaires qui, mises bout à bout, permettent véritablement de dresser une véritable cartographie du secteur et de se doter d'**un outil fiable pour le défendre**. Le CNEC quant à lui n'entend pas se contenter d'un simple digest de chiffres qui finalement ne disent pas grand-chose.

Face aux dossiers en cours et demandes légitimes de la profession depuis des années, notamment la baisse de la TVA et des charges sociales, on ne pourra se montrer pertinent qu'en apportant au gouvernement des chiffres précis, et qui émanent bien de la profession dans son ensemble. **Telle est l'intention réelle du CNEC, sa motivation profonde.**

### **ERREUR DE STRATEGIE**

En voulant diviser pour mieux régner, la FNC ne fait qu'affaiblir la position patronale au sein de la branche et porte atteinte à la crédibilité de nos positions. Cette erreur de stratégie, motivée par un simple complexe de supériorité, va à l'encontre de l'intérêt du dialogue social.

Lorsque la FNC dit n'avoir « *jamais failli à ses obligations dans le cadre du dialogue social* », le CNEC ne peut pas laisser ainsi sous entendre que ce n'est pas son cas. Car c'est faux et justement, l'établissement de ce rapport de branche détaillé est très important pour la poursuite du dialogue social.

Les dernières négociations en cours ont d'ailleurs démontré que les syndicats de salariés ne manqueront pas d'exploiter nos divisions.

Malgré ces attaques injustifiées, irresponsables et contreproductives, le CNEC n'entend pas dévier de ses objectifs au service des entreprises de coiffure.